

Fiche Tarifaire

Entraid' Épargne Carac

En vigueur au 01/01/2021 - Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.

VERSEMENTS

Versement minimum à l'adhésion	200 euros
Versement minimum à l'adhésion si un prélèvement automatique mensuel est mis en place à l'adhésion	200 euros
Versement libre minimum ultérieur	200 euros
Versement minimum programmé mensuel	30 euros
Versement minimum programmé trimestriel	90 euros
Versement minimum programmé semestriel	180 euros
Versement minimum programmé annuel	360 euros

FRAIS

Frais sur versement maximum (hors sommes revenant à l'association)	2,44 %
Frais sur épargne gérée (hors bonification de l'exercice)	0,55 %

SOMME REVENANT À L'ASSOCIATION

Prélevée sur chaque versement effectué	1,00 %
--	--------

RACHATS PARTIELS

Montant minimum racheté	400 euros
Solde minimum après rachat	800 euros

SORTIE EN RENTE

Montant minimum du capital en cas de transformation en rente viagère	1 600 euros
--	-------------



carac

Engagés pour l'avenir
de votre patrimoine